

## Catégorie Scotia d'obligations gouvernementales à rendement en capital modéré

### Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds

Pour la période close le 31 décembre 2017

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds contient les principales données financières, mais ne contient pas les états financiers annuels complets du Fonds. Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire des états financiers annuels en composant le 1 800 387-5004, en consultant notre site Web à l'adresse [www.fondsscotia.com](http://www.fondsscotia.com) ou celui de SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), ou en nous écrivant à l'adresse suivante : Gestion d'actifs 1832 S.E.C., 1, rue Adelaide E., 28<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

Les porteurs de titres peuvent également obtenir, par un des modes susmentionnés, un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de vote par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille du Fonds.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. est le gestionnaire (le « gestionnaire ») du Fonds. Dans le présent document, les termes « nous », « notre », « nos » et « gestionnaire » désignent Gestion d'actifs 1832 S.E.C., et « Fonds » désigne la Catégorie Scotia d'obligations gouvernementales à rendement en capital modéré.

Dans le présent document, « valeur liquidative » et « valeur liquidative par action » désignent la valeur liquidative établie aux termes de la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 »), et « actif net » et « actif net par action » désignent le total du capital ou l'actif net attribuable aux porteurs d'actions du Fonds établi aux termes des Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

#### Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

*Certaines rubriques du présent rapport, notamment la rubrique « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs au sujet du Fonds et des fonds sous-jacents (le cas échéant), y compris des énoncés relatifs à leur stratégie, à leurs risques, à leur rendement prévu, à leur situation et aux événements. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « planifier », « croire », « estimer », « projeter » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.*

*En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre le Fonds, est également considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on*

*suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent s'avérer imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.*

*Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les résultats et événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif du Fonds. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, comme les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, l'évolution des relations entre gouvernements, les procédures juridiques ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive. Certains de ces risques et incertitudes et d'autres facteurs sont décrits dans le prospectus simplifié du Fonds sous la rubrique « Risques spécifiques aux organismes de placement collectif ».*

*Nous invitons le lecteur à considérer avec une attention particulière ces facteurs, entre autres, avant de prendre une décision de placement. Nul ne devrait se fier outre mesure aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que le Fonds n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds, et que les énoncés prospectifs ne s'appliquent qu'en date du présent rapport de la direction sur le rendement du Fonds.*

#### Objectif et stratégies de placement

Le Fonds a pour objectif de produire un revenu et des gains en capital modéré en ayant principalement une exposition aux obligations et aux bons du Trésor émis ou garantis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada ou leurs organismes, ainsi qu'aux instruments du marché monétaire d'émetteurs canadiens, dont les effets de commerce, les acceptations bancaires, les titres adossés à des créances mobilières ou hypothécaires et les certificats de placement garanti.

Le Fonds obtient une telle exposition de l'une ou de plusieurs des manières suivantes :

- investir directement dans les titres à revenu fixe susmentionnés;

- investir dans des parts du Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes (le « fonds sous-jacent »).

Les titres ayant une durée à l'échéance d'un an ou moins doivent généralement avoir une notation de R1 (faible) ou supérieure de Dominion Bond Rating Service Limited (DBRS) ou une notation équivalente d'une autre agence de notation reconnue. Les titres dont la durée à l'échéance est de plus d'un an doivent avoir une notation de BBB (faible) ou supérieure de DBRS ou une notation équivalente d'une autre agence de notation reconnue.

La durée moyenne à l'échéance des placements du Fonds et du fonds sous-jacent variera selon la conjoncture du marché. Le conseiller en valeurs du Fonds, lorsqu'il investit directement dans les titres susmentionnés et dans les titres du fonds sous-jacent, rajuste la durée moyenne à l'échéance des placements pour pouvoir maximiser le rendement tout en minimisant le risque de taux d'intérêt.

Le Fonds, lorsqu'il investit directement dans les titres susmentionnés, et le fonds sous-jacent utilisent l'analyse des taux d'intérêt et des courbes de taux pour choisir les placements et pour gérer la durée moyenne jusqu'à l'échéance des placements du Fonds ou du fonds sous-jacent, et l'analyse du risque de crédit pour trouver les titres qui offrent un potentiel de rendement élevé à un niveau de risque acceptable. Le Fonds peut également conserver de la trésorerie pour régler ses charges ou payer les rachats. Le Fonds peut aussi investir dans des instruments du marché monétaire.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent également investir chacun jusqu'à 30 % de leur actif dans des titres étrangers.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent également avoir recours à des instruments dérivés, comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps, afin d'ajuster la durée à l'échéance moyenne du Fonds, d'obtenir ou de réduire une exposition à des titres productifs de revenu et de couvrir le portefeuille contre les variations des taux d'intérêt. Les instruments dérivés ne seront utilisés que de la façon autorisée par la réglementation en valeurs mobilières.

## Risque

Les risques associés au Fonds sont décrits dans le prospectus simplifié. À partir de mai 2018, le gestionnaire appliquera la nouvelle méthode de classification du risque récemment imposée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières pour déterminer le niveau de risque de placement du Fonds. Nous ne nous attendons pas à ce que le niveau de risque de placement du Fonds ainsi que ses objectifs et stratégies de placement changent par suite de l'application de la nouvelle méthode.

## Résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (la « période »), le rendement des actions de série A du Fonds s'est établi à -0,7 %. Les rendements du Fonds sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges, contrairement à ceux de l'indice de

référence du Fonds, qui traduisent l'évolution d'un indice ne comportant ni frais ni charges.

Pour la même période, le rendement de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada, indice de référence général du Fonds, a été de 2,5 %. Conformément aux exigences du Règlement 81-106, nous avons établi une comparaison avec cet indice pour aider à la compréhension du rendement du Fonds par rapport à celui de l'ensemble du marché. Il faut cependant garder à l'esprit que l'objectif du Fonds peut être très différent de celui de cet indice.

Pour la même période, l'indice de référence mixte du Fonds, composé à 50 % de l'indice des obligations gouvernementales à moyen terme FTSE TMX Canada et à 50 % de l'indice des obligations gouvernementales à court terme FTSE TMX Canada, a affiché un rendement de 0,1 %. La comparaison avec cet indice, qui reflète plus précisément les secteurs et/ou les catégories d'actifs dans lesquels le Fonds investit, se révèle plus utile pour l'évaluation du rendement du Fonds.

En vue de réaliser son objectif de répartition de l'actif à long terme, le Fonds a directement investi dans des parts de série I du Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes (le « fonds sous-jacent »), qui est géré par le gestionnaire. C'est pourquoi les commentaires suivants sur l'activité du portefeuille ont trait au fonds sous-jacent. Les commentaires sur le revenu, les charges et les opérations sur actions ont trait au Fonds.

En tête des pays industrialisés du G7, la croissance du PIB du Canada a été très solide sous l'effet des dépenses de consommation, des investissements des entreprises et des dépenses gouvernementales. Les prix du pétrole sont actuellement bien loin des bas niveaux, ce qui est bénéfique pour les exportations.

Malgré plusieurs réformes du secteur, le marché immobilier canadien reste stable. Les prix continuent de monter, ce qui constitue une plus-value de l'actif le plus important détenu par la plupart des Canadiens.

Le marché du travail reste solide. Selon Bloomberg, le taux de chômage en décembre a atteint un creux en plus de quarante ans. De plus, les salaires ont augmenté en novembre et en décembre, ce qui porte à croire que le plein emploi est presque atteint. Au cours des douze derniers mois, le Canada a créé plus de 400 000 emplois.

La forte croissance du PIB et de la création d'emplois et le sondage encourageant réalisé auprès des PDG ont poussé la Banque du Canada (« BdC ») à adopter une position plus ferme et à hausser les taux à deux reprises pendant la période.

Mondialement, la croissance économique s'est accélérée et est synchronisée, celle de l'Europe, de l'Asie et des marchés émergents s'étant améliorées.

L'économie américaine continue de son côté à croître à un rythme vigoureux et le taux de chômage approche des bas niveaux record. Le seul signe de faiblesse du marché de l'emploi américain est un manque de pressions salariales soutenues, bien que le taux

horaire moyen ait augmenté au cours des derniers mois de la période.

Le rendement du Fonds a été semblable à celui de son indice de référence. Le positionnement du Fonds sur la courbe des taux a contribué à la performance, la courbe des taux canadiens s'étant aplatie au cours de la période. La durée a également favorisé la performance de la période. Le tout a cependant été en partie contrebalancé par la pondération sectorielle défavorable, les obligations provinciales ayant pesé sur les résultats en raison du resserrement des écarts de taux.

La valeur liquidative du Fonds a diminué de 30,4 %, passant de 6,9 M\$ au 31 décembre 2016 à 4,8 M\$ au 31 décembre 2017. Cette variation s'explique par des rachats nets de 2,1 M\$ et par un résultat des placements de moins 37 656 \$. Le résultat des placements du Fonds comprend des revenus et des charges qui fluctuent d'un exercice à l'autre. Les revenus et les charges du Fonds ont varié par rapport à l'exercice précédent principalement du fait des variations de l'actif net moyen, de l'activité du portefeuille et des changements dans les placements porteurs de revenu.

Le Fonds peut verser des distributions selon un taux établi occasionnellement par le gestionnaire. Si le montant global des distributions versées est supérieur à la tranche du revenu net et des gains en capital nets réalisés, l'excédent constitue un remboursement de capital. Le gestionnaire estime que ce remboursement de capital n'a pas d'incidence importante sur la capacité du Fonds à mettre en œuvre sa stratégie de placement et à atteindre ses objectifs de placement.

## Événements récents

### *IFRS 9 Instruments financiers*

La version définitive d'IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») a été publiée par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») en juillet 2014 et remplacera IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* relativement au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers.

Le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers du Fonds devront donc être faits selon IFRS 9 lorsque cette norme sera en vigueur. Le Fonds devra appliquer cette nouvelle norme pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le gestionnaire a examiné la norme et a conclu pour le moment qu'elle exigera, entre autres, l'ajout d'informations supplémentaires sur les changements apportés au classement de certains instruments financiers, pour le rendre conforme à IFRS 9. L'adoption de la norme n'aura aucune incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

## Opérations avec des parties liées

Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »). La Banque Scotia détient aussi, directement ou indirectement, 100 % des courtiers en fonds communs de placement Placements Scotia Inc. et Fonds d'investissement Tangerine Limitée et du courtier en placement Scotia Capitaux Inc. (qui comprend les entités ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE).

Le 4 août 2017, Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. a acquis Patrimoine Hollis, y compris Services financiers Patrimoine Hollis inc. (collectivement, « Patrimoine Hollis »), une partie liée au gestionnaire. De ce fait, Patrimoine Hollis n'est plus une partie liée.

Le gestionnaire peut effectuer des transactions ou conclure des accords au nom du Fonds avec d'autres membres de la Banque Scotia ou certaines sociétés affiliées ou rattachées au gestionnaire (chacune une « partie liée »). Toutes les transactions entre le Fonds et les parties liées sont conclues dans le cours normal des activités et dans des conditions de concurrence normales.

Cette section a pour but de décrire brièvement toutes les opérations du Fonds avec des parties liées.

### *Frais de gestion*

Le gestionnaire est responsable de la gestion et des activités courantes du Fonds. Certaines séries du Fonds paient des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des services décrits à la rubrique « Frais de gestion » du présent document. Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont calculés quotidiennement et payés chaque mois.

### *Frais d'administration à taux fixe et autres frais du Fonds*

Le gestionnaire assume les charges d'exploitation du Fonds autres que les autres frais du Fonds. En contrepartie, le Fonds paie au gestionnaire des frais d'administration à taux fixe (les « frais d'administration à taux fixe ») à l'égard de chaque série du Fonds. Ces frais d'administration à taux fixe sont présentés dans les états financiers du Fonds. Les frais d'administration à taux fixe correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative d'une série du Fonds, et ils sont calculés et payés de la même façon que les frais de gestion du Fonds. De plus amples renseignements sur les frais d'administration à taux fixe sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

En outre, chaque série du Fonds est responsable du paiement de sa quote-part de certaines charges d'exploitation du Fonds (les « autres frais du Fonds »). De plus amples renseignements sur les autres frais du Fonds sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

Le gestionnaire peut, à son gré, abandonner ou absorber une partie des charges d'une série du Fonds. Il peut également cesser sans préavis ces abandons ou absorptions en tout temps.

### *Services de garde*

La Banque Scotia est le dépositaire du Fonds et reçoit des honoraires pour ses services à titre de dépositaire et pour des services connexes. Le dépositaire conserve les placements du Fonds et s'assure qu'ils ne sont utilisés que pour servir les intérêts des investisseurs du Fonds. Le gestionnaire paie les droits de garde en contrepartie des frais d'administration à taux fixe qui lui ont été versés par le Fonds.

Le Fonds a reçu l'autorisation du comité d'examen indépendant d'investir sa trésorerie au jour le jour auprès de la Banque Scotia qui paie des intérêts au Fonds aux taux en vigueur du marché.

#### *Services de placement*

Certains courtiers inscrits qui distribuent les actions du Fonds sont des parties liées au Fonds et au gestionnaire. Le gestionnaire verse à ces parties liées, à même ses honoraires, des commissions de suivi, qui tiennent lieu de frais de distribution et de service, en fonction du montant de l'actif détenu dans les comptes des investisseurs. Ces frais sont versés de la même façon et aux mêmes taux que ceux versés par le gestionnaire aux courtiers non liés.

#### *Autres frais*

Le gestionnaire ou ses sociétés affiliées peuvent recevoir des commissions ou réaliser des gains dans le cadre de différents services offerts au Fonds ou de différentes opérations effectuées avec celui-ci, comme des opérations bancaires, des services de garde, des opérations de courtage, de change ou sur dérivés. Le gestionnaire ou ses sociétés affiliées peuvent réaliser un gain de change lorsque les porteurs d'actions procèdent à des échanges d'actions entre des séries libellées dans différentes monnaies.

#### *Comité d'examen indépendant*

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), le gestionnaire a nommé un comité d'examen indépendant (le « CEI ») dont le rôle est d'examiner, le cas échéant, certains cas de conflits d'intérêts soumis par le gestionnaire au nom du Fonds et de formuler des recommandations ou d'approuver la marche à suivre. Le CEI a la responsabilité de surveiller, conformément au Règlement 81-107, les mesures prises par le gestionnaire lorsque celui-ci est en situation de conflit d'intérêts réel ou perçu.

Le CEI peut également approuver certaines fusions entre le Fonds et d'autres fonds et tout changement d'auditeur du Fonds. Sous réserve des dispositions légales sur les sociétés et les valeurs mobilières, l'autorisation des porteurs de titres ne sera pas sollicitée dans de tels cas, mais un avis écrit leur sera envoyé au moins 60 jours avant la date d'effet d'une fusion ou d'un changement d'auditeur. Pour certaines fusions, l'approbation des porteurs de titres devra toutefois être obtenue.

Le CEI est composé de cinq membres – Carol S. Perry (présidente), Brahm Gelfand, Simon Hitzig, D. Murray Paton et Jennifer L. Witterick – tous indépendants du gestionnaire.

Chaque exercice, le CEI prépare et soumet un rapport aux porteurs de titres décrivant son organisation et ses activités et contenant une liste exhaustive de ses directives permanentes. Celles-ci permettent au gestionnaire d'intervenir de façon continue à l'égard d'une situation de conflit d'intérêts précise à condition qu'il respecte les politiques et procédures applicables à ce type de situation et qu'il rende régulièrement des comptes à ce sujet au CEI. Ce rapport peut être obtenu gratuitement auprès du gestionnaire ou sur son site Web.

La rémunération du CEI et ses frais raisonnables sont prélevés sur l'actif du Fonds et l'actif des autres fonds d'investissement pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant. La rémunération se compose essentiellement d'une provision annuelle pour honoraires et de jetons de présence pour chaque participation à une réunion du CEI. Le président du CEI a droit à une rémunération supplémentaire. Les frais du CEI peuvent inclure des primes d'assurance, des frais de déplacement et des débours raisonnables.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes au Fonds relativement aux opérations avec des parties liées :

- paiement de commissions et de marges de courtage à une partie liée pour l'exécution d'opérations sur titres à titre de placeur pour compte et de placeur principal pour le compte du Fonds;
- achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire;
- investissement dans des titres d'émetteurs pour lesquels une partie liée a agi à titre de preneur ferme pour le placement de ces titres et pendant les 60 jours suivant la clôture de ce placement;
- exécution d'opérations de change avec une partie liée pour le compte du Fonds;
- achat de titres d'un émetteur étant une partie liée;
- passation de contrats d'instruments dérivés hors cote au nom du Fonds avec une partie liée;
- exécution d'opérations de prêt de titres avec une partie liée;
- externalisation à des parties liées de produits ou de services pouvant être facturés au Fonds;
- acquisition de titres interdits tels qu'ils sont définis dans la réglementation sur les valeurs mobilières;
- conclusion d'opérations hypothécaires avec une partie liée.

Le gestionnaire est tenu d'informer le CEI de tout manquement à l'une des exigences des directives permanentes. Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec une partie liée : a) doit être prise par le gestionnaire sans aucune influence de la part d'une entité liée au gestionnaire et sans tenir compte d'aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) doit représenter l'appréciation professionnelle du gestionnaire, sans aucune autre considération que l'intérêt du Fonds et c) doit être prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire dans le cadre des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, le Fonds ne s'est pas appuyé sur les directives permanentes du CEI en ce qui concernait les opérations avec des parties liées.

## Principales données financières

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières de chaque série du Fonds et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour les périodes indiquées. Ces données sont fournies conformément à la réglementation et il est possible que ces chiffres ne s'additionnent pas, puisque l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel d'actions en circulation au moment pertinent. Les notes afférentes aux tableaux figurent à la fin de la rubrique « Principales données financières ».

### Actif net par action du Fonds<sup>1</sup>

Pour la période close le	Actif net à l'ouverture de la période (\$)	Augmentation (diminution) liée aux activités :					Distributions :				Actif net à la clôture de la période (\$) <sup>1</sup>	
		Total des revenus	Total des charges	Gains (pertes) réalisés pour la période	Gains (pertes) latents pour la période	Augmentation (diminution) totale liée aux activités <sup>2</sup>	Revenus nets de placement (hors dividendes)	Dividendes	Gains en capital	Remboursement de capital		Total des distributions <sup>3</sup>
<b>Série A</b>												
<b>31 déc. 2017</b>	<b>9,73</b>	<b>0,23</b>	<b>(0,13)</b>	<b>(0,08)</b>	<b>(0,08)</b>	<b>(0,06)</b>	-	-	-	-	-	<b>9,66</b>
31 déc. 2016	10,13	0,24	(0,14)	0,08	(0,21)	(0,03)	-	-	(0,34)	-	(0,34)	9,73
31 déc. 2015	10,23	0,28	(0,14)	0,04	0,01	0,19	-	-	(0,26)	-	(0,26)	10,13
31 déc. 2014	9,92	0,01	(0,14)	0,47	0,02	0,36	-	-	-	-	-	10,23
31 déc. 2013	10,12	-	(0,14)	(0,01)	-	(0,15)	-	-	(0,05)	-	(0,05)	9,92

<sup>1</sup> Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par action présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée pour établir le prix des titres du Fonds. Ces différences sont expliquées dans la note 2 des états financiers du Fonds. La valeur liquidative par action à la clôture de la période est présentée à la rubrique « Ratios et données supplémentaires ».

<sup>2</sup> L'actif net par action et les distributions par action sont établis selon le nombre réel d'actions en circulation pour une série en particulier au moment pertinent. L'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités par action est fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

<sup>3</sup> Les distributions ont été versées en trésorerie ou réinvesties dans des actions supplémentaires du Fonds.

### Ratios et données supplémentaires

Au	Total de la valeur liquidative (en milliers de dollars) <sup>1</sup>	Nombre d'actions en circulation <sup>1</sup>	Ratio des frais de gestion (« RFG ») (%) <sup>2</sup>	RFG avant abandon ou absorption des charges (%) <sup>2</sup>	Ratio des frais d'opérations (%) <sup>3</sup>	Taux de rotation du portefeuille (%) <sup>4</sup>	Valeur liquidative par action (\$)
<b>Série A</b>							
<b>31 déc. 2017</b>	<b>4 801</b>	<b>497 245</b>	<b>1,38</b>	<b>1,38</b>	-	<b>3,26</b>	<b>9,66</b>
31 déc. 2016	6 891	708 440	1,38	1,38	-	2,36	9,73
31 déc. 2015	9 232	911 532	1,38	1,38	-	2,97	10,13
31 déc. 2014	13 327	1 302 674	1,42	1,42	0,53	82,89	10,23
31 déc. 2013	27 201	2 740 875	1,38	1,38	0,51	49,73	9,92

<sup>1</sup> Données à la date de clôture des exercices indiqués.

<sup>2</sup> Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges de la période indiquée (compte tenu de la taxe de vente et compte non tenu des commissions et des autres coûts de transactions de portefeuille) de chaque série du Fonds et des fonds sous-jacents, le cas échéant, et il est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de la période.

<sup>3</sup> Le ratio des frais d'opérations représente le total des commissions et autres coûts de transactions de portefeuille du Fonds et des fonds sous-jacents, le cas échéant, exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds pour la période.

<sup>4</sup> Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

### Frais de gestion

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont calculés quotidiennement et payés chaque mois. Les frais de gestion couvrent les éléments suivants : la gestion du Fonds, les analyses des placements, les recommandations et les décisions de placement pour le Fonds, l'organisation du placement des titres du Fonds, le marketing et la promotion du Fonds et la prestation ou l'organisation d'autres services.

La répartition des services reçus en contrepartie des frais de gestion pour chaque série s'établit comme suit, en pourcentage des frais de gestion :

	Frais de gestion (%)	Rémunération des courtiers (%)	Autre† (%)
<b>Série A</b>	<b>1,10</b>	<b>45,6</b>	<b>54,4</b>

† Services fournis par le gestionnaire, décrits plus haut, sauf la rémunération des courtiers.

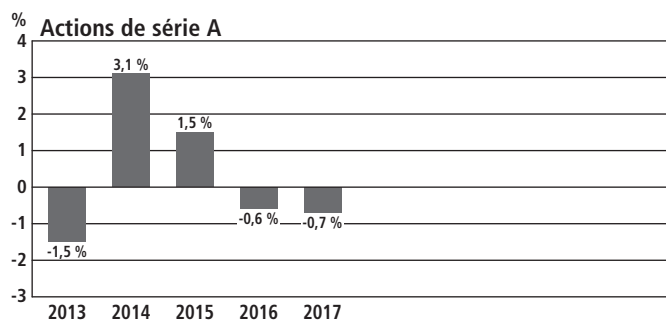
### Rendement passé

Les rendements passés de chaque série sont présentés ci-dessous; ils ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur du Fonds. L'information présentée suppose que les distributions effectuées par chaque série du Fonds pour les périodes indiquées

ont été réinvesties dans des actions additionnelles de la même série. De plus, cette information ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de distribution ni d'autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

### Rendements annuels

Les graphiques ci-dessous présentent le rendement pour chaque série du Fonds et la variation du rendement d'un exercice à l'autre. Ils indiquent, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, le dernier jour de l'année, d'un placement effectué le premier jour de chaque année pour cette série.



### Rendements annuels composés

Le tableau des rendements annuels composés compare le rendement de chacune des séries du Fonds avec celui d'un ou de plusieurs indices de référence. Un indice de référence consiste soit en un indice unique, soit en un groupe d'indices. Les rendements du Fonds sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges pour chaque série, contrairement à ceux des indices de référence qui sont ceux d'indices ne comportant ni frais ni charges.

	Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans	Depuis l'établissement
Série A	% -0,7	0,1	0,4	-	0,5
Indice de référence mixte*	% 0,1	1,5	2,1	-	2,0
Indice obligatoire universel FTSE TMX Canada	% 2,5	2,6	3,0	-	3,0

\* L'indice de référence mixte est constitué à 50 % de l'indice des obligations gouvernementales à moyen terme FTSE TMX Canada et à 50 % de l'indice des obligations gouvernementales à court terme FTSE TMX Canada.

#### Description des indices

Indice obligatoire universel FTSE TMX Canada – Cet indice est conçu pour mesurer la performance du marché canadien des titres à revenu fixe de la catégorie investissement, dont les obligations du gouvernement du Canada, les obligations provinciales, les obligations municipales et les obligations de sociétés.

Indice des obligations gouvernementales à moyen terme FTSE TMX Canada – Cet indice est une mesure générale des obligations de catégorie investissement émises par le gouvernement du Canada dont le terme à courir jusqu'à l'échéance est de plus de cinq ans et d'au plus dix ans.

Indice des obligations gouvernementales à court terme FTSE TMX Canada – Cet indice est une mesure générale des obligations de catégorie investissement émises par le gouvernement du Canada, y compris les sociétés d'État, dont le terme à courir jusqu'à l'échéance est de plus d'un an et d'au plus cinq ans.

Une analyse du rendement du Fonds par rapport à celui de son ou de ses indices de référence est présentée à la rubrique « Résultats » du présent rapport.

### Aperçu du portefeuille

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Il est possible d'obtenir les mises à jour trimestrielles, sans frais, en appelant au 1 800 387-5004, ou en visitant le site Web [www.fondsscotia.com](http://www.fondsscotia.com), 60 jours après la fin du trimestre, ou 90 jours après le 31 décembre, qui marque la fin de l'année civile.

Le Fonds investit dans des parts du Fonds privé Scotia d'obligations gouvernementales à court et moyen termes, série I. Un aperçu du portefeuille du fonds sous-jacent est présenté ci-après. Le prospectus simplifié, la notice annuelle et d'autres renseignements sur le fonds sous-jacent sont disponibles sur Internet à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Par catégorie d'actifs	% de la valeur liquidative <sup>1</sup>
Obligations fédérales	50,7
Obligations provinciales	40,4
Obligations de sociétés	8,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,3
Autres éléments d'actif (de passif) net	0,2

### Principaux titres

Émetteur	% de la valeur liquidative <sup>1</sup>
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,90 %, 15 sept. 2026	18,5
Province de l'Ontario, 4,20 %, 2 juin 2020	13,4
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,55 %, 15 mars 2025	11,1
Province de l'Ontario, coupon détaché ordinaire, 0,00 %, 2 juin 2023	10,7
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,95 %, 15 juin 2019	9,6
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,45 %, 15 juin 2020	7,8
Province de la Nouvelle-Écosse, 4,10 %, 1 <sup>er</sup> juin 2021	5,8
Hydro-Québec, obligations à coupons détachés, 0,00 %, 15 févr. 2023	5,4
Province de l'Ontario, 2,85 %, 2 juin 2023	4,8
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,40 %, 15 déc. 2022	3,7
Hydro-Québec, 1,00 %, 25 mai 2019	3,0
Financement-Québec, 2,40 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2018	2,9
Province de l'Ontario, coupon détaché ordinaire, 0,00 %, 2 juin 2022	2,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,3

<sup>1</sup> Calculé en fonction de la valeur liquidative; par conséquent, les pondérations présentées dans l'inventaire du portefeuille peuvent différer de celles présentées ci-dessus.

